

# REPUBLIQUE DE GUINEE



## Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

CABINET DU PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AUTORITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADMINISTRATION  
DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES ET DES ZONES INDUSTRIELLES – ADAZZ

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN  
SAUVEGARDE SOCIALE AU PROFIT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT  
DES ZONES SPECIALES DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DE  
BOKE ET KANKAN  
(PDZSTA - BK)

Financement :



AFRICAN DEVELOPMENT  
BANK GROUP

Décembre 2022

## TABLE DES MATIERES.

1.	CONTEXTE .....	3
2.	MISSION DU/DE LA SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE .....	3
3.	QUALIFICATIONS : .....	5
4.	CONDITIONS D'EMPLOI : .....	6
5.	METHODE DE SELECTION : .....	7
6.	DUREE DE LA MISSION : .....	7
7.	DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS : .....	7

# TERMES DE REFERENCE

-----

## 1. CONTEXTE

- 1.1 Le Groupe de la Banque Africaine de Développement (la Banque) appuie le Gouvernement de la République de Guinée dans ses efforts de développement depuis 1974. Deux prêts et un don pour un montant UC 9.62 millions ont été approuvés le 19 septembre 2019 pour financer le Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK).
- 1.2 L'objectif de Développement du Programme est de « Contribuer à la réduction des importations des produits agro-alimentaires et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Guinée, à travers la création de pôles de développement agro-industriel portés par le secteur privé ».
- 1.3 Le Programme s'exécutera à travers les trois (3) composantes suivantes : (i) Appui à la Gouvernance et aux mesures incitatives de la gestion des agro-parcs ; (ii) Développement des Infrastructures de Transformation et d'Accès ; et (iii) la Coordination et la Gestion du Programme.
- 1.4 La gestion du programme au niveau national est placée sous la responsabilité de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ), rattachée à la Présidence de la République. L'ADAZZ sera renforcée au plan institutionnel pour assurer cette tâche, à travers la Cellule de Gestion du Programme (CGP) du PDZSTA - BK.
- 1.5 La CGP travaille sous l'orientation stratégique du Comité d'Orientation et de Suivi (COS) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité Pilotage du Programme (CPP) qui est présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et composé d'un représentant des Finances et de l'Economie, les Départements ministériels et des représentants de l'ensemble des parties prenantes concernés par le Programme.
- 1.6 La Cellule de Gestion du Programme (CGP) est chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Programme. La CGP est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du programme.
- 1.7 Les présents termes de référence définissent l'étendue de la mission qui sera confiée à un Spécialiste en sauvegarde sociale.

## 2. MISSION DU/DE LA SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE

### 2.1. Tâches et responsabilités :

- a) Sous l'autorité du Coordonnateur National, le /la Spécialiste en sauvegarde sociale a pour mission d'exécuter le programme de travail dans le domaine des sauvegardes sociales

conformément à la réglementation nationale et aux exigences du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD).

b) Il (elle) exécutera les tâches suivantes :

- assurer la prise en compte effective et l'intégration des aspects de sauvegarde sociale dans les activités du Projet, conformément aux exigences de la réglementation nationale et des Sauvegardes Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement ;
- assurer la revue et la conformité des aspects sociaux du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet et son adéquation avec les enjeux et les risques sociaux caractérisés dans les EIES/PGES et les sites du projet ;
- veiller à la mise en œuvre effective des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du projet approuvés (CGES, PGES, PARC, etc.) ;
- veiller à la programmation effective des différentes études sociales dans le PTBA et le plan de passation des marchés (PPM) ;
- assurer le montage d'un programme de suivi social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés ;
- effectuer des visites régulières de terrain et des rencontres avec les principaux acteurs concernés par les activités du projet notamment les PAP et les groupes potentiellement vulnérables ;
- élaborer et mettre en œuvre le planning des activités du projet en matière de sauvegarde sociale du Projet ;
- assurer l'appropriation des documents de sauvegardes environnementale et sociale du Projet par l'équipe du Programme, les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires des activités du Programme (activités de formation, sensibilisation, etc.) ;
- définir les besoins en études, évaluations et audits nécessaires pour une prise en compte adéquate des exigences en matière de sauvegarde social, élaborer les termes de référence de ces études / évaluation, assurer le suivi des études et la diffusion des résultats ;
- assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans les documents de sauvegardes environnementales et sociales du Projet, ainsi que des mesures et prescriptions sociales spécifiques liées à chaque activité du Projet chaque fois que nécessaire ;
- assurer la prise en compte des mesures de sauvegarde sociale dans les Dossiers d'Appels d'Offres, les Demandes de Proposition et Contrats des prestataires conduire les évaluations sociales préalables et veiller à la prise en compte de critères sociaux pertinents dans la réalisation du screening environnemental et social systématique des activités du Projet ;
- participer au processus de sélection des consultants et Bureaux d'études dans le cadre des activités du projet et prendre le lead sur les appréciations techniques en matière sociale avant la soumission des dossiers à la Banque ; de participer aux actions de sensibilisation et de formation des communautés et des autres parties des projets sur les questions environnementales et sociales ;
- appuyer et former l'équipe du programme, les agents et structures impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des mesures et prescriptions en matière de sauvegarde sociale ;
- concevoir et élaborer des éventuels outils de sauvegarde sociale nécessaires pour la mise en œuvre des activités des sous-projets (screening, préparation des TDRs/instruments de sauvegarde ;

- participer à la préparation des missions de supervision et assurer la mise en œuvre des recommandations issues de ces missions ;
- collecter et consolider les données, produire les statistiques sur les indicateurs sociaux liés à la mise en œuvre du projet ;
- effectuer un rapportage régulier sur le traitement des doléances et griefs incluant ceux spécifiques aux HS-VBG, le traitement des commentaires et des retours d'informations des parties prenantes et les statistiques pertinentes aux besoins du projet liés au volet social ;
- Assurer l'évaluation de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde et de proposer toutes mesures correctives appropriées des possibles écarts constatés ou omissions intervenues au cours de l'élaboration des instruments ;
- mettre en place un tableau de bord de suivi des aspects sociaux des activités du projet et apprécier la performance de gestion des aspects sociaux ;
- adopter et mettre en œuvre un plan d'action proactif pour la préparation et la mise en œuvre des instruments de sauvegarde tenant compte des étapes d'approbation afin de permettre le respect du chronogramme global du projet ;
- développer et mettre en œuvre la formation/renforcement de capacités des acteurs locaux sur les questions de sauvegardes sociales du projet ;
- faire la revue et garantir la qualité des rapports d'études sociales réalisées ;
- assurer la mise en œuvre des PAR et la documentation du processus (rapports de mise en œuvre, traitement des réclamations, dossiers de PAP, etc.) et servir d'interface entre le projet et les PAP ;
- produire le rapport d'achèvement de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation ;
- produire avec le spécialiste en sauvegarde environnementale les rapports mensuels de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet ;
- répondre aux préoccupations des parties prenantes, y compris la BAD et les prendre en compte ;
- assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations et des consultation du publique ;
- fournir des avis ou conseils utiles à tous les membre de l'équipe sur :
  - la réalisation des différentes activités touchant le domaine social ;
  - la fourniture de réponses aux commentaires de la Banque et de l'UGP sur les aspects sociaux ;
  - l'élaboration de proposition de solutions alternatives lorsqu'un problème touchant les aspects sociaux surviendrait sur les différents sites d'exécution du projet ;
  - l'interprétation des clauses de contrats en cas de survenue de différends pendant l'exécution des contrats.
- assurer toutes autres tâches que le coordonnateur pourra lui confier dans la limite de sa compétences.

### **3. QUALIFICATIONS :**

3.1 Le (la) candidat (e) au poste de spécialiste en sauvegarde sociale devra disposer des compétences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme Universitaire (minimum Bac + 4, Maîtrise ou équivalent) en sociologie, économie, droit, géographie, environnement ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience minimale de trois (3) ans dans le suivi des PAR et dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale pour le compte de projets/programmes, financés par les Banques multilatérales de développement ;
- Être familiarisé avec les textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Avoir une bonne connaissance de la politique nationale en matière de réinstallation et de gestion foncière ;
- Justifier d'au moins trois (3) années d'expérience en qualité de spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale sur des projets financés par la Banque Africaine de Développement ou la Banque mondiale ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des mécanismes de gestion des plaintes et griefs découlant de l'exécution des projets de développement financés par les Banques multilatérales de développement ;
- Justifier d'une bonne connaissance du Système de Sauvegardes Intégré de la Banque Africaine de Développement, notamment la Sauvegarde Opérationnelle 2 ou de la Norme Environnementale et Sociale 5 de la Banque mondiale ;
- Avoir réalisé au moins 2 missions d'élaboration de plan d'action de réinstallation et/ou de cadre de politique de réinstallation des populations ;
- Avoir une excellente maîtrise des méthodes et outils d'évaluation sociale ;
- Avoir une bonne expérience sur les questions de genre, y compris la prévention des exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel en milieu professionnel/violence contre les enfants, violence basée sur le genre (EAS/HS/VCE/VBG) ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction en français ainsi qu'une bonne capacité de conception et de rédaction de documents techniques.

#### **4. CONDITIONS D'EMPLOI :**

4.1 Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec la Cellule de Gestion du Programme. Il s'agit d'un poste contractuel, et il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions du nouveau cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement effectif depuis le 1er janvier 2016 : les représentants du gouvernement et les fonctionnaires peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'un bureau de consultants, uniquement (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts.

## 5. METHODE DE SELECTION :

5.1 Le/La Spécialiste en Sauvegarde Sociale sera sélectionné (e) suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec le « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

## 6. DUREE DE LA MISSION :

6.1 Le contrat aura une durée initiale d'un an renouvelable par tacite reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances et ce jusqu'à la fin du Programme, après une période probatoire de trois (3) mois au cours de la première année.

## 7. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :

7.1. Les manifestations d'intérêts devront être déposées ou transmises par courriel à Adresse : **République de Guinée, Conakry, Commune Kaloum, Sandravalia 6<sup>ème</sup> Avenue - Immeuble OSSEILY**. Et porter expressément la mention de « **Services Consultant pour le recrutement d'un (e) spécialiste en sauvegarde sociale du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)** »

7.2. **À l'attention : M. Laye SACKO**, Coordonnateur National du Programme de Développement des Zones de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan. Tél : 622 20 36 80, Email : [sackolaye1@gmail.com](mailto:sackolaye1@gmail.com)

**NB :** Les références doivent être accompagnées de certificats de services rendus délivrés par les bénéficiaires des prestations et indiquant la description du projet, l'étendue et la valeur du marché. En l'absence de ces documents, l'expérience déclarée ne sera pas considérée